

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2024



EthiFinance
ESG ratings

LightOn, acteur européen de premier plan de l'intelligence artificielle générative pour les entreprises, annonce l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris

- **L'IA générative clé en main pour les entreprises : personnalisée, simple, performante, rapidement déployable et souveraine**
- **Des solutions déjà commercialisées en direct auprès de grands comptes en France, aux Etats-Unis et en EMEA**
- **Des partenariats stratégiques avec Orange Business et Hewlett Packard Enterprise (HPE) pour démultiplier le développement commercial via le canal indirect**
- **Un modèle de revenus de type SaaS capitalisant sur un socle de revenus déjà embarqués sur plusieurs années**
- **Ambitions 2027 : atteindre un chiffre d'affaires d'environ 40 M€, un ARR¹ d'environ 35 M€ et une marge d'EBITDA d'environ 40%**
- **Un engagement de souscription pour un montant de 3 M€ de la part d'un investisseur institutionnel, représentant c.30% de l'augmentation de capital cible**

LightOn, acteur européen de premier plan de l'IA générative pour les entreprises, annonce aujourd'hui l'approbation de son document d'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sous le numéro I.24-012 en date du 21 octobre 2024 (le « Document d'enregistrement »).

L'approbation du Document d'enregistrement constitue la première étape du projet d'introduction en Bourse de LightOn sur le marché d'Euronext Growth® à Paris, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'opération.

¹ ARR : Annual Recurring Revenue – Valeur annualisée des contrats



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Igor CARRON et Laurent DAUDET, co-CEO et co-fondateurs de LightOn, déclarent :

« L'IA générative va transformer en profondeur les usages des entreprises. Les promesses de cette technologie révolutionnaire sont immenses et le marché mondial adressable est colossal. A la pointe de son secteur sur la technologie, LightOn est une entreprise commerciale avec des solutions déjà au coeur des grandes entreprises privées et publiques. Mais l'aventure ne fait que commencer. Le décollage de notre marché se confirme à un rythme qui dépasse nos attentes. Nos partenariats stratégiques avec Orange Business et Hewlett Packard Enterprise, vont nous permettre de démultiplier notre conquête commerciale et prendre rapidement des parts de marché pour nous positionner comme un partenaire privilégié des entreprises en Europe et au-delà en matière d'IA générative. Fort de la demande que nous enregistrons actuellement et de notre solide dynamique commerciale en cours, nous sommes aujourd'hui prêts à nous fixer des objectifs ambitieux : atteindre environ 40 M€ de chiffre d'affaires, associé à une marge d'EBITDA d'environ 40% du chiffre d'affaires et environ 35 M€ d'ARR d'ici 2027. C'est pour accompagner ce développement rapide et accroître nos positions que nous annonçons aujourd'hui le lancement de notre projet d'Introduction en Bourse. »



Igor CARRON
co-fondateur & co-CEO

Diplômé en ingénierie nucléaire de la Texas A&M University
Directeur Assistant du Spacecraft Technology Center financé par la NASA



Laurent DAUDET
co-fondateur & co-CEO

Diplômé en Physique de l'Ecole Normale Supérieure (Ulm)
Docteur en mathématiques appliquées de l'Université de Marseille - Professeur à l'Université Paris Cité

IA générative : une transformation en profondeur des usages du monde de l'entreprise

L'IA générative va bouleverser le monde de l'entreprise. Des services à l'industrie, en passant par le commerce, tous les secteurs seront concernés tant les avantages procurés seront nombreux.

D'après McKinsey, **les gains de productivité potentiels générés par l'IA générative permettront d'automatiser près de la moitié des heures travaillées en Europe et aux Etats-Unis d'ici 2035.**² Une nouvelle ère est en train de s'ouvrir pour les entreprises qui souhaitent offrir à leurs collaborateurs un moyen de réinventer leur travail.

Les promesses de l'IA générative sont immenses et le marché mondial est colossal, estimé à plus de 1 300 milliards de dollars en 2032³.

² McKinsey & Company, The economic potential of generative AI: The next productivity frontier, juin 2023

³ Bloomberg Intelligence, eMarketer, Statista



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

LightOn, acteur européen de premier plan de l'IA générative dédiée aux entreprises

Fondé en 2016 par Igor Carron et Laurent Daudet, deux experts issus de l'excellence de la recherche académique française et américaine, avec des expériences au sein des plus grands laboratoires mondiaux en sciences de l'ingénieur, LightOn développe jusqu'en 2020 un processeur optique destiné à traiter rapidement des données dans des applications d'IA et avec une faible consommation énergétique (Optical Processing Unit).

Focalisée depuis 2020 sur l'IA générative, LightOn a conçu en seulement quatre ans douze grands modèles de langage (LLM), avec un nombre de paramètres allant jusqu'à plus de 100 milliards, fort de sa capacité à accéder aux supercalculateurs européens et à la puissance de calcul des géants du cloud, plaçant la Société parmi le peu d'acteurs ayant cette capacité technologique à l'échelle mondiale. LightOn a également développé des fonctionnalités d'IA générative combinées à ces LLM.

Durant cette période, LightOn a également structuré son effectif avec à date 41 collaborateurs, dont 2/3 est dédié à la technologie **et 1/3 consacré à l'accélération de la commercialisation de son offre** utilisée par des grandes entreprises privées et publiques. Outre l'équipe dirigeante, l'ensemble des collaborateurs de LightOn, hautement diplômés (11 PhD ou doctorats) et multiculturels (10 nationalités), participent au succès de ses développements et solutions grâce à leurs compétences complémentaires.

Forge et Paradigm : des solutions souveraines et personnalisées

LightOn a développé et commercialise deux solutions logicielles.

Forge, commercialisé depuis 2022, est un accompagnement technologique pour une IA générative sur mesure pour les sociétés et organisations qui souhaitent développer leur propre modèle de langage, améliorer un modèle de langage existant, voir y intégrer de nouvelles briques technologiques comme le RAG⁴ ou les agents.

Paradigm, commercialisé en 2024, est une plateforme d'IA générative clé en main, conçue pour répondre à tous les besoins des entreprises et du secteur public. Elle exploite la puissance de l'IA générative pour optimiser et améliorer la productivité de l'entreprise en automatisant divers processus métiers Cette plateforme logicielle se distingue par sa **personnalisation, sa simplicité d'utilisation et sa puissance, permettant une intégration rapide au sein des organisations.** Entièrement clé en main, Paradigm repose sur une architecture avancée qui combine un LLM à une recherche augmentée par génération (RAG) multimodale qui permet de dialoguer intelligemment avec le corpus documentaire de l'entreprise, en posant des questions en langage naturel. De plus, cette plateforme logicielle inclut des agents intelligents, hyper spécialisés, capables de créer et de gérer de manière autonome des workflows complexes tels que la réponse à des appels d'offres.

⁴ RAG : « Retrieval augmented generation » ou Génération augmentée de récupération



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Des solutions déjà commercialisées en direct auprès de grands comptes en France, aux Etats-Unis et en EMEA

En 2023, Forge a été déployé auprès de plusieurs grandes organisations, dont une entreprise de la Silicon Valley aux Etats-Unis développant une IA d'assistant médical qui a utilisé le support technologique sur mesure de LightOn pour construire en quatre mois son premier prototype de LLM permettant de faire fonctionner ses agents de santé virtuels. Forge avait été auparavant déployé auprès d'un institut de recherche en EMEA.

En 2024, Paradigm est entré à son tour dans les entreprises avec de nombreux grands comptes français qui, convaincus par la solution, l'ont déjà déployée dans une première phase de test et d'évaluation (proof of concept ou POC). On peut citer notamment : Région Ile-de-France, Safran, Groupama, Direction générale des Finances publiques, le CNES, Commandement de l'Espace ou encore Verlingue. Les premières mises en production et déploiements à l'échelle faisant suite à certains POC sont prévues d'ici la fin 2024.

Des premiers partenariats stratégiques pour démultiplier le développement commercial via le canal indirect

En complément de son approche directe qui lui a permis d'emporter l'adhésion de nombreuses entreprises, **LightOn** a concrétisé au 1^{er} semestre 2024 deux partenariats stratégiques avec de grands acteurs du hardware en vue d'associer sa solution logicielle d'IA générative à leur offre de cloud ou de hardware :

- **Orange Business (30 000 entreprises clientes dans le monde)** : une offre couvrant l'intégralité du cycle de vie d'un projet d'IA générative conjuguant à la plateforme logicielle Paradigm de LightOn, les serveurs de Hewlett Packard Enterprise et l'hébergement à très haute bande passante d'Orange Business dans ses datacenters français. **Alexandre Bord, Directeur Grands comptes chez Orange Business déclare à propos de ce partenariat** : « *Nous sommes extrêmement confiants quant à l'avenir de notre relation avec LightOn. Nous avons signé plusieurs commandes d'une valeur de plusieurs millions d'euros depuis le mois de mars [pour Orange Business].* » ;
- **Hewlett Packard Enterprise (27 000 entreprises clientes dans le monde)** : association de Paradigm aux serveurs de Hewlett Packard Enterprise permettant d'adapter en un temps record l'IA générative aux cas d'usage métier des entreprises ;

Ce modèle indirect de vente reposera sur la force de vente de ces partenaires qui commercialiseront à leurs entreprises clientes une offre complète et intégrée associant logiciel et matériel. Le potentiel d'utilisateurs individuels représenté par ces entreprises clientes se chiffre en millions. Des discussions avancées avec d'autres acteurs des domaines des Infrastructures, du matériel informatique, du Cloud ou des Services IT sont en cours et pourraient permettre de conclure de nouveaux accords au cours des prochains trimestres.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Une démarche engagée en matière de responsabilité sociale et environnementale

LightOn a engagé une démarche volontaire en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Cet engagement s'illustre dans la notation délivrée en mai 2024 de 50/100 attribuée par l'agence de notation extra-financière Ethifinance, un niveau de performance qualifié d'« avancé ». Avec cette notation, LightOn devance de plus de 6 points la moyenne des entreprises comparables en termes de taille (effectifs, chiffre d'affaires) et de secteur d'activité.

Deux axes stratégiques pour accélérer : conquête commerciale et international

Fort de son ambition de se positionner aux premiers rangs des acteurs de l'IA générative en bénéficiant parmi les premiers du décollage du marché de l'IA générative, LightOn a défini une stratégie de développement ambitieuse s'articulant autour de deux grands axes prioritaires :

- **Accélérer la conquête commerciale sur les marchés les plus porteurs.** LightOn a identifié 5 grands verticaux prioritaires qui ont vocation à adopter rapidement l'IA générative : **la banque-assurance, la défense, la santé, l'industrie et le secteur public**, car traitant de grands volumes de données et dont les réglementations et spécificités sectorielles leur imposent une plus forte sensibilité aux enjeux liés à la confidentialité de ces données. **Pour y parvenir, LightOn s'appuiera sur ses 2 canaux de commercialisation direct et indirect, via des partenaires stratégiques** dans les domaines des Infrastructures et matériel informatique comme Hewlett Packard Enterprise, du Cloud comme Orange Business ou encore des Services IT, pour optimiser ses efforts de vente.
- **Se déployer à l'international.** Afin de saisir toutes les opportunités liées à l'effervescence mondiale autour de l'IA générative, LightOn a défini 2 régions prioritaires dans lesquelles la Société compte se déployer : **(i) l'Europe** dans laquelle LightOn est déjà identifié et entend avoir au moins un représentant dans 4 pays d'ici à fin 2025, **(ii) le Moyen Orient** qui a l'ambition de se positionner au cœur de l'écosystème mondial de l'IA et où LightOn entend ouvrir un bureau commercial d'ici à fin 2025

Pour y parvenir LightOn s'appuiera sur deux atouts clés :

- son attractivité intrinsèque et sa capacité à continuer d'attirer des talents avec l'ambition de recruter environ 50 nouveaux collaborateurs d'ici 2027 ;
- l'amélioration continue de la valeur apportée par ses solutions, en se maintenant à la pointe des dernières avancées technologiques dans son domaine.

La réalisation d'une augmentation de capital – hors clauses d'extension et de surallocation le cas échéant – d'un montant envisagé d'environ 10 millions d'euros dans le cadre de l'introduction en Bourse vise à **financer cette trajectoire de croissance de la Société**, notamment via :



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

- **Des investissements dans le développement de la structure** : développement de la force de vente et de marketing, dépenses commerciales associées, recrutement d'ingénieurs ;
- **Des investissements technologiques** : développement de nouvelles fonctionnalités de Paradigm (développement des agents, capacités RAG multimodales, etc.), fine-tuning de modèles spécialisés dédiés aux secteurs et géographies prioritaires, achat de puissance de calcul à des fins de R&D.

Ambition 2027 : atteindre un chiffre d'affaires d'environ 40 M€, un ARR d'environ 35 M€ et une marge d'EBITDA d'environ 40%

Si LightOn a historiquement enregistré une part significative de son chiffre d'affaires grâce à son offre Forge, **sa stratégie de développement commercial de son offre Paradigm est portée par une très forte demande des entreprises** en IA générative. Paradigm, lancé commercialement fin 2023, est actuellement en phase de test et d'évaluation dans des entreprises publiques et privées françaises. **Les premières mises en production et déploiements à l'échelle, faisant suite à ces phases de tests sont attendus fin 2024.**

La commercialisation de la solution Paradigm sous forme d'une licence logicielle annuelle renouvelable ou pluriannuelle non renouvelable devrait favoriser à la fois une visibilité et une récurrence des revenus de LightOn. LightOn bénéficie ainsi de revenus embarqués jusqu'en 2027 via ses licences pluriannuelles déjà vendues.

La commercialisation de la solution Forge, par essence liée à la mise en place de projets sur-mesure à haute compétence technologique, permettra de générer des revenus complémentaires moins récurrents mais unitairement plus élevés.

Ainsi, après une année 2023 qui aura bénéficié de contrats sur Forge, lui permettant de générer un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros et d'être rentable, **LightOn a fait évoluer en 2024 son modèle de ventes et la nature de ses revenus en faveur de revenus de licences de type SaaS issus de son offre Paradigm.** Cette transition de modèle, qui induira un recul temporaire du chiffre d'affaires sur l'exercice le temps de la constitution du socle de revenus récurrents, porte déjà ses fruits avec une dynamique commerciale qui s'accélère au fil des mois. En effet, avec 4 clients déjà conquis au 31 juillet 2024, représentant un ARR de 0,9 M€, LightOn vise d'ici la fin d'année 2024 un objectif de doublement de cet ARR pour environ 10 clients.

LightOn ambitionne pour l'année 2025 une accélération de la croissance du chiffre d'affaires, avec une forte contribution de Paradigm et une contribution complémentaire de Forge, lui permettant de viser un ARR en fin d'exercice d'environ 6 M€.

En 2026, LightOn se donne pour objectif l'atteinte d'un EBITDA et d'un free cash-flow positif.

Puis à l'horizon 2027, l'accélération devrait être encore plus marquée avec un objectif de chiffre d'affaires d'environ 40 M€, un ARR d'environ 35 M€ en fin d'année, dont environ 2/3 générés par les ventes indirectes de Paradigm via les partenaires stratégiques. La marge d'EBITDA devrait s'élever à environ 40% à cet horizon.

Ces objectifs sont exprimés à périmètre constant.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Un engagement de souscription de 3 M€

A la date du Document d'Enregistrement et dans le cadre de son projet d'introduction en bourse sur Euronext Growth Paris, la Société a reçu un **engagement de souscription de la part d'Axon Partners Group pour un montant de 3 M€**. Cet engagement de souscription est valable pour une valorisation des capitaux propres la Société de 50 M€ (avant réalisation de l'introduction en bourse). Cet engagement de souscription aura vocation à être servi en intégralité. Cet engagement de souscription deviendra caduc à défaut de réalisation de l'introduction en bourse de la Société avant le 31 décembre 2024.

**RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION RELATIVE
AU PROJET D'INTRODUCTION EN BOURSE DE LIGHTON SUR :**

<https://investir.lighton.ai>

Contacts :

LIGHTON

invest@lighton.ai

SEITOSEI•ACTIFIN, Relations investisseurs

Alexandre COMMEROT / Benjamin LEHARI

+33 (0) 1 89 62 32 81

lighton@seitosei-actifin.com

SEITOSEI•ACTIFIN, Relations presse

Jennifer JULLIA

+33 (0) 6 47 97 57 87

jennifer.jullia@seitosei-actifin.com

Mise à disposition du Document d'enregistrement

Un Document d'enregistrement a été approuvé par l'AMF le 21 octobre 2024 sous le numéro I.24-012. L'inscription des actions de la société LightOn aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris devrait intervenir prochainement, en fonction des conditions de marché et sous réserve de l'approbation par l'AMF du Prospectus relatif à l'offre. Le Document d'Enregistrement est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (<https://investir.lighton.ai>). L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique facteurs de risque du Document d'enregistrement.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France et le Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France et le Royaume-Uni, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par LightOn d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou au Royaume-Uni. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. LightOn n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communication à caractère promotionnel

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, ni au Japon.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA et qui sont aussi (x) des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou, (y) des personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.